Question élargie n°46
Reçue le 17.06.2025
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 18.06.2025
Chambre des Députés



Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 17 juin 2025

Question élargie

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 82 de notre Règlement interne, je souhaite poser une question élargie à Monsieur le Ministre des Finances sur le bilan des mesures fiscales mises en place dans le cadre de la relance du marché du logement privé, tant pour les immeubles existants que pour les « ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA) ».

Dans le cadre de ma question élargie, je souhaite m'informer sur les effets concrets des mesures fiscales temporaires mises en place pour soutenir le secteur du logement. Ces mesures, en vigueur jusqu'au 30 juin 2025, visent à favoriser l'accès à la propriété et l'investissement locatif. Afin de tenir compte des délais, un compromis ou contrat VEFA enregistré auprès de l'AED avant le 30 juin 2025 permet de signer l'acte notarié jusqu'au 30 septembre, tout en conservant les avantages fiscaux. Dans la perspective de l'échéance prochaine de ces mesures temporaires, il s'agit d'évaluer leur impact global, notamment en ce qui concerne le volume et la répartition des ventes, le nombre de compromis enregistrés, le déchet fiscal pour l'État ainsi que les effets réels sur l'évolution des prix de vente.

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

André BAULER

Député